

L'ÉCHO DU CRJ

La revue du Centre de Recherche Juridique
de l'océan Indien

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Janvier - Juillet 2021

SOMMAIRE

4 LA VIE
DU LABORATOIRE

6 DU CÔTÉ
DES JEUNES CHERCHEURS

16 LES OUVRAGES,
ACTES DE COLLOQUES ET RENDUS DE TRAVAUX DE RECHERCHE

18 LES MANIFESTATIONS
S2 2020 & S1 2021

26 LES PERSPECTIVES
S2 2021

30 LES LAURÉATS
DES CONCOURS DE MÉMOIRES

34 LES
PARTENARIATS

LA VIE DU LABORATOIRE

Ce numéro de la Newsletter du Centre de Recherche Juridique marque un retour à la normale progressif des activités du centre après un 2^{ème} semestre de l'année 2020 qui a été compliqué du fait de la crise sanitaire. Nous avons pris le parti de proposer un numéro à la mi-2021 qui revient sur les activités des deux derniers semestres.

Le semestre qui s'achève aura résolument été un semestre d'élections :



ÉLECTIONS À LA DIRECTION ET À LA DIRECTION-ADJOINTE DU CRJ :

Le Pr Pascal PUIG et moi-même étions candidats à notre succession. Les membres du CRJ ont bien voulu nous renouveler leur confiance et nous les en remercions vivement.



ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES MEMBRES ASSOCIÉS DU CRJ :

M Jonas KNETSCH, Pr de droit privé à l'Université de Saint-Etienne succède à M Grégory KALFLÈCHE, Pr de droit public à l'Université de Toulouse.

Nous saluons l'engagement sans faille de nos deux collègues pour notre centre.



DÉSIGNATION DES CHARGÉS DE MISSION :

Chargés de mission « Jeunes chercheurs » : Mme Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé et M Olivier DUPÉRE, MCF en droit public

Chargée de mission « Politique documentaire » : Mme Marie LEVENEUR AZÉMAR, Pr en droit privé.



ÉLECTIONS DES RESPONSABLES D'AXES :

Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'engagement des mêmes quatre responsables d'axe. Ils vont pouvoir poursuivre leur implication au bénéfice du CRJ :

Axe 1 « Droit de l'entreprise et des contrats d'affaires »

Pr Jean-Baptiste SEUBE

Axe 2 « Droit du patrimoine et des personnes »

Pr Anne-Françoise ZATTARA

Axe 3 « Droit de l'Outre-mer et de l'océan Indien »

Dr Hélène PONGÉRARD-PAYET

Axe 4 « Droit et phénomènes transnationaux »

Dr Rémi BARRUÉ-BELOU



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS :

Mme Vanille RULLIER, doctorante en droit public et M Sacha RIZZO, doctorant en droit privé ont accepté de succéder à Mme Justine MACARUELLA et M Josselin RIO à qui nous adressons tous nos remerciements.



Ce semestre a aussi été l'occasion de faire un point d'étape avec les chercheurs associés du Centre de Recherche Juridique et de réfléchir ensemble à un statut de membre associé qui permette de faire vivre et de renforcer les liens entre ces collègues et ceux du CRJ.

Le 1er semestre de l'année 2021 a également été marqué par le départ de notre collègue Anissa HACHEMI, Professeur de droit public qui poursuit ses activités à l'Université de Paris 8. Nous lui souhaitons une bonne continuation. Cette même période a été l'occasion d'un changement de gestionnaire du centre de documentation. Mme Martine METZ va pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Clara ALARCON qui a repris le flambeau.

Enfin, cette fin d'année universitaire verra le départ de Mme Nathalia CARABIN, responsable des médias et de la communication au sein de la Faculté de Droit et d'Économie. Pour son soutien permanent, sa patience, son imagination au service du CRJ dans la conception des affiches et de la Newsletter, je la remercie très sincèrement.

Avant de vous souhaiter d'excellents congés qui seront assurément bénéfiques, formons le vœu que la période qui s'annonce soit plus sereine et permette un retour des colloques accueillant généreusement le public et des mobilités scientifiques au bénéfice de tous.

**Cathy POMART,
Directrice du CRJ**

DU CÔTÉ

DES JEUNES CHERCHEURS



ZOOM SUR...

ISABELLE BOISMERY

Doctorante en droit privé
Université de La Réunion

Sujet de thèse : Essai
d'une théorie générale
des contrats spéciaux

Direction : Pr Pascal Puig
Université de La Réunion

Pourrais-tu nous dire ce qui
t'a amené à te lancer dans
une thèse, et cette thèse-là en
particulier ?

J'ai toujours voulu enseigner et, m'étant orientée vers le droit, j'ai envisagé la thèse comme un passage obligé pour pouvoir enseigner en ce domaine. Restait à déterminer sur quel sujet la faire ! En L3 Droit, la matière des contrats spéciaux m'a immédiatement attirée, et ma curiosité a été piquée au vif par la dissertation donnée en sujet lors de l'examen terminal, et qui concernait la possibilité de bâtir une théorie générale des

contrats spéciaux. J'ai profité de mon Master pour commencer à approfondir la question et, à l'issue du Master 2, j'ai proposé à M. le Professeur PUIG de m'y consacrer en vue de produire une thèse de doctorat. J'ai alors débuté mes travaux, tout en ayant l'opportunité d'enseigner en travaux dirigés. J'ai pu de ce fait expérimenter les interactions qui existent entre l'activité de recherche et celle d'enseignement : l'une rend l'autre plus riche, et c'est ce qui fait la force de l'Université je trouve.

Le sujet de ta thèse ne manque pas d'interpeller *a priori* : du spécial, peut-on faire du général ?

La structure du droit des contrats spéciaux a principalement été dictée par les grandes catégories du code civil. Il en ressort une sectorisation formelle de ce droit, qui rend sa compréhension et son application de plus en plus problématiques dans un contexte

de complexification des pratiques contractuelles. Face à cela, ma thèse ne vise pas à proposer une réforme des régimes juridiques contractuels spéciaux, mais ambitionne de renouveler la manière de les penser. À cette fin, j'ai identifié et conceptualisé juridiquement les opérations économiques essentielles que ces contrats ont pour objet de réaliser. Elles peuvent être multiples, et leur conceptualisation permet en conséquence de mieux saisir juridiquement l'éventuelle complexité des contrats. Si dans un premier temps, j'ai conçu mes travaux dans une perspective qui était très théorique, je me suis par la suite rendu compte que l'éclairage que je propose est susceptible de fournir aux divers professionnels du droit des outils plus adaptés aux réalités contractuelles contemporaines que ne le sont les grandes catégories du code civil.

Qu'est-ce que cela fait, de travailler sous la direction d'un des plus éminents spécialistes de la discipline, dont l'ouvrage *Contrats spéciaux* est connu de tous les étudiants en France ?

C'est une chance en même temps qu'un défi ! La chance, c'est de pouvoir bénéficier d'un des regards les plus expérimentés qui soit, en ce domaine, sur mes travaux. Le défi, c'est de ne pas se laisser impressionner, d'éviter de se réduire à n'être qu'une ombre du Professeur. À force de travail, je pense avoir réussi à le relever. Ma thèse propose une réflexion personnelle sur la matière des contrats spéciaux, qui s'écarte en bien des points des sentiers battus par mon directeur de thèse.

Dans quelles conditions as-tu réalisé tes travaux ?

À l'issue du Master 2, j'ai eu la chance d'obtenir un contrat doctoral fin 2015. J'ai ensuite enchaîné sur deux années de contrat d'ATER. J'apprécie la proximité qui existe entre doctorants, et aussi avec les universitaires. Cela facilite

considérablement l'échange d'informations et la discussion sur tous les problèmes que suscite la réalisation d'une thèse. Je ne suis pas sûre qu'un climat aussi favorable puisse se retrouver ailleurs, en tout cas je considère qu'il s'agit d'une chance offerte par l'Université de La Réunion.

À l'issue de ta soutenance au mois d'août ou de septembre prochain, il se pourrait que tu sois parmi les premiers en France à devoir prêter le serment de respect de l'intégrité scientifique, prévu par la dernière loi sur la recherche. Qu'est-ce que cela t'inspire ?

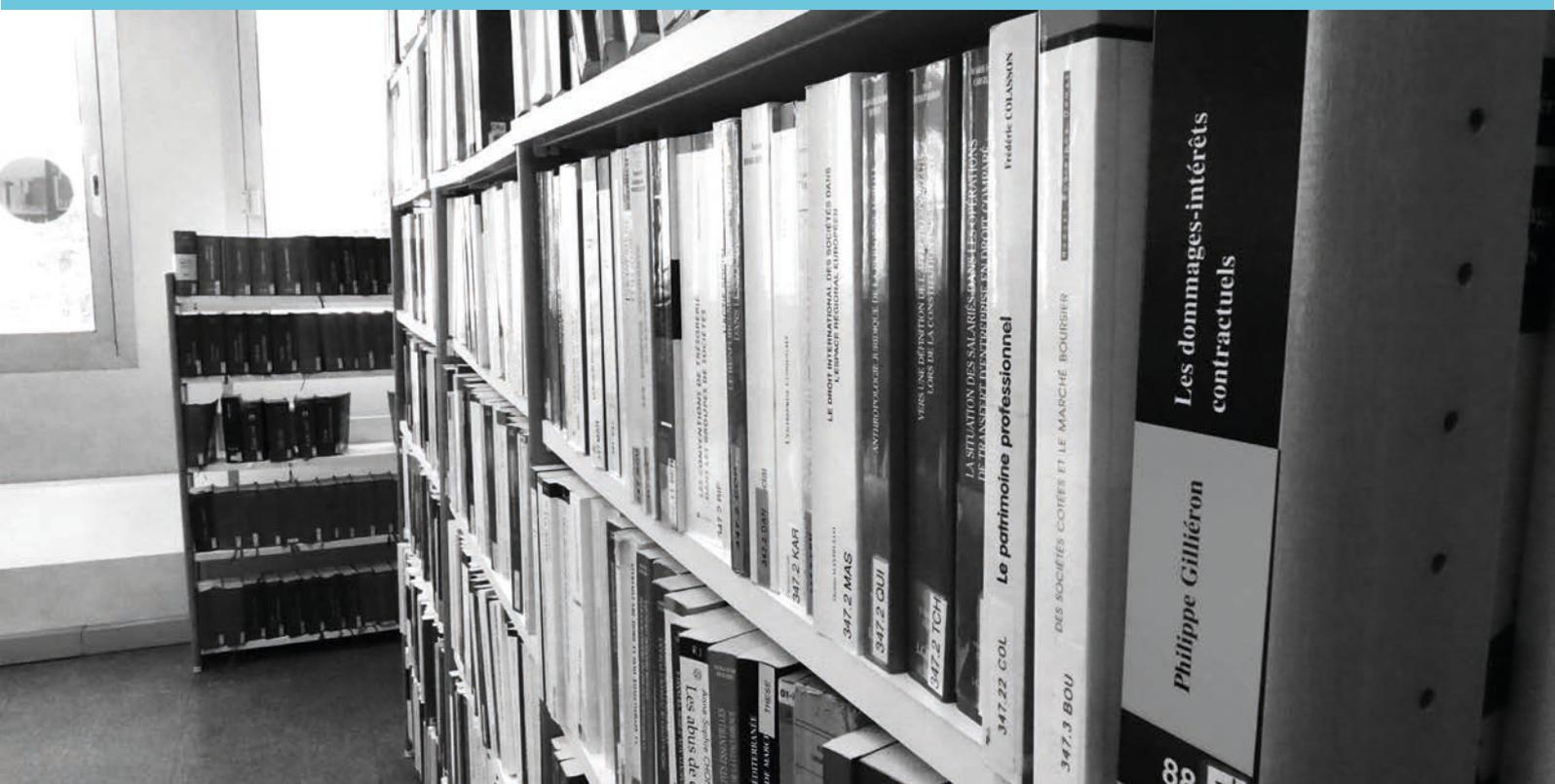
Dans l'absolu, je n'ai pas d'opinion très précise à ce sujet. Accaparée par la rédaction de ma thèse, je n'ai pas vraiment suivi les débats provoqués par cette loi. De mon point de vue, cela m'apparaît comme le point d'orgue d'une formation doctorale dont une part notable a été consacrée à cette exigence d'intégrité. Cela pourra aussi renforcer la solennité de la soutenance.

Quels sont tes projets professionnels ?

En priorité, obtenir la qualification par le C.N.U. pour tenter d'obtenir un poste d'enseignant-chercheur titulaire au sein de l'Université. J'ai toutefois conscience de la difficulté de l'entreprise, et je n'écarte donc aucune autre profession juridique.

Soutenance envisagée le 2 septembre 2021.

“
Le défi, c'est de ne pas se laisser impressionner, d'éviter de se réduire à n'être qu'une ombre du Professeur.
”



RADJI LORRAINE

« Le contrat de prestation de service numérique »

Direction : Pr. Pascal PUIG

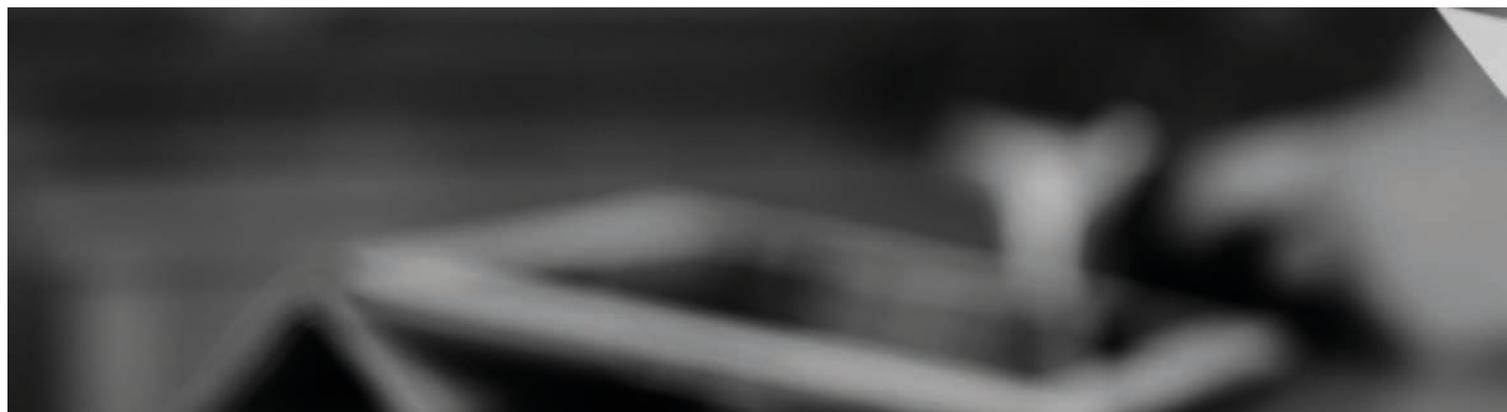
ARR FEDER/1ère inscription en 2020

Livre numérique, musique en ligne, film en streaming, enseignement numérique, presse en ligne, cloud computing, accès aux données, objets connectés, blockchains... nombreux sont les services qu'offre internet. Le XXI^{ème} siècle sera sans conteste l'ère du numérique. Face à cette croissance de l'immatériel, le droit des contrats du Code civil apparaît tiraillé entre tradition et modernité. Les catégories contractuelles classiques héritées de Rome (vente, échange, louage, entreprise, dépôt...) peinent à embrasser l'infinie diversité des objets numériques. En effet, le Code civil ne permettrait de rattacher l'accès à un contenu numérique qu'à une seule catégorie prédéfinie, celle du louage d'ouvrage ou contrat d'entreprise, rajeunie sous les traits du contrat de prestation de service depuis la réforme du droit des obligations de 2016. Le numérique bouleverse les anciennes hiérarchies. Les

grands contrats qu'étaient la vente et le louage cèdent le pas au contrat de prestation de service. Particulièrement vaste et diversifiée, cette catégorie contractuelle constitue à la fois un contrat spécial et une famille de contrats. Il est donc naturel que des « sous-catégories » émergent en son sein, à l'instar des contrats de transports, de fabrication, de construction ou de mandat qui en constituent déjà des espèces particulières. A cette liste, viendrait s'ajouter le contrat de prestation de service numérique. Telle est l'intuition de la thèse. L'enjeu principal de la présente thèse est de mettre en lumière, au sein de la catégorie générique du contrat de prestation de service, une catégorie singulière, celle du contrat de prestation de service numérique, ayant un domaine propre et obéissant à un régime spécifique. Cette singularité du contrat de prestation de service

numérique transparaîtra au travers non seulement de ses frontières, délimitées par des techniques renouvelées de qualification, mais également de son régime, inspiré du droit des contrats spéciaux et adapté à la dimension numérique du service.

“ Le numérique bouleverse les anciennes hiérarchies. ”



HANNA KUREEMUN

« Les enjeux contemporains de la domanialité publique maritime dans les petits Etats de l’océan Indien : étude comparative des droits mauricien et seychellois à l’aune du droit français »

Direction : Pr. Olivier DESAULNAY, Olivier DUPÉRE, Pr. Rajendra Parsad GUNPUTH ARR INTERREG/1ère inscription en 2020, thèse réalisée en cotutelle avec l’Université de Maurice

Maurice et les Seychelles ont hérité de la définition de « domaine public maritime » qui est aujourd’hui consacrée à l’article 538 du Code civil mauricien et du Civil Code of Seychelles Act. Cet article englobe la limite haute du rivage, « les lais et relais de la mer, les ports, les havres, les rades, et (...) en général toute portion du territoire national insusceptible de propriété privée » dans la définition du domaine public maritime. Fruit de l’histoire coloniale et de l’administration napoléonienne, ce concept juridique emprunté du droit français, soulève aujourd’hui de nombreuses anicroches liées à sa transposition expressis verbis dans les micro-systèmes juridiques mauricien et seychellois. Il existe d’abord des contraintes juridiques, que l’histoire coloniale a conduit à d’importantes différences dans les régimes de propriété concernant les portions de territoires adjacents au rivage. C’est le cas du lagon, des récifs mais également du sol et du sous-sol de la mer. Si le concept français originel de domaine public maritime est centré autour de la notion de propriété des personnes publiques et de biens administrés par l’Etat, les traditions de Common Law

qui se sont par la suite greffées au droit en vigueur, ne reconnaissent pas une telle propriété, pas plus qu’il n’est consacré l’équivalent d’un droit administratif général à Maurice et aux Seychelles. L’imbroglio juridique découle également de la question du pluralisme des régimes juridiques applicables et plus particulièrement du chevauchement des zones adjacentes au trait de côte avec le régime en droit de la mer des eaux intérieures et archipélagiques. Il existe ensuite des contraintes géographiques à l’application du domaine public maritime dans ces micro-juridictions, que traduit le caractère par nature limité du territoire insulaire. Les zones littorales, intertidales et marines constituent une source de conflits dans ces territoires où la faiblesse de la taille accentue les conflits. Cette affirmation se voit corroborée par le fait que les territoires insulaires des Républiques de Maurice et des Seychelles sont des groupements d’îles. La valeur économique croissante, aujourd’hui portée par l’Economie Bleue, suscite logiquement de multiples conflits d’usage (conflits entre usages professionnels et récréatifs, conflits entre différents

usages professionnels, conflits dans l’accès au littoral entre propriétaires riverains, touristes et exploitants, conflits entre protection de l’environnement et usages susceptibles d’y porter atteinte). Les pouvoirs publics s’efforcent aujourd’hui de réduire, prévenir et mieux gérer ces conflits d’usage portant sur les espaces littoraux de ces îles. A l’heure de la refonte des instruments de planification et des outils de l’aménagement du territoire insulaire tant à Maurice qu’aux Seychelles, il apparaît opportun d’entreprendre une réflexion comparative de ces droits actuellement sous le feu croisé d’enjeux économiques et sociaux contradictoires, qui permette de questionner, critiquer et justifier la consistance et la mise en œuvre d’un droit insulaire de la domanialité publique maritime.

“ A l’heure de la refonte des instruments de planification et des outils de l’aménagement du territoire insulaire tant à Maurice qu’aux Seychelles, il apparaît opportun d’entreprendre une réflexion comparative de ces droits...” ”



BRENDA LEFEVRE

« La réquisition en Droit français »

Direction : Pr. Olivier DESAULNAY et Olivier DUPÉRE

Bourse du département de La Réunion/1ère inscription en 2020

La réquisition est un instrument juridique source de nombreux clivages. Ses utilisations par les autorités publiques déclenchent tantôt la méfiance, tantôt une forte demande sociale. Il s'agit d'une notion ancienne, définie dès 1956 par R. Ducos-Ader comme « l'opération par laquelle l'autorité administrative [...] contraint les particuliers à fournir [...] des prestations de service, l'usage de biens immobiliers [ou] la propriété et l'usage de biens mobiliers, en vue de la satisfaction de besoins exceptionnels et temporaires d'intérêt général ». L'une des difficultés de la réquisition réside dans l'éclatement de ses fondements juridiques, conduisant à ce que les études en la matière soient elles même fragmentées. Cela est

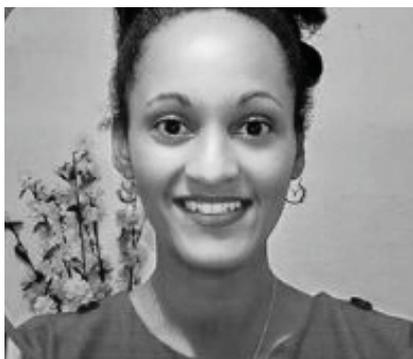
d'autant plus vrai que la réquisition a fait l'objet de réglementations différentes dans des matières juridiques différentes. Ainsi, il s'agira de mettre en lumière les différentes évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui ont ponctuellement traversé cette notion, notamment en adoptant une approche transversale. Cela justifie alors que la réquisition fasse l'objet d'une étude plus globale et générale de ses différents fondements, afin notamment d'en dégager un ou plusieurs dénominateurs communs. In fine, cette étude aura pour ambition de décomplexifier l'appréhension juridique et pratique de la réquisition. Il s'agira également de mettre en lumière la manière dont la réquisition s'est

adaptée à l'évolution même des crises et situations exceptionnelles plus récentes pour devenir un outil plus pertinent et plus efficace en matière de gestion des risques. Il s'agira, en somme, de s'interroger sur l'existence d'un régime juridique unifié de la réquisition.

“ L'une des difficultés de la réquisition réside dans l'éclatement de ses fondements juridiques, conduisant à ce que les études en la matière soient elles même fragmentées. ”







MARIE-GAËLLE DESVAUX DE MARIGNY

« Le volume immobilier »
Direction : Pr Pascal PUIG
18 décembre 2020

Admise au grade de Docteur en droit avec les sincères félicitations du jury (vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, le jury n'a pas eu à délivrer de mention).

Peut-on vendre des cubes d'air ? La division de la propriété foncière en volumes immobiliers est une invention de la pratique notariale. À l'origine, elle fut utilisée pour contourner l'inaliénabilité du domaine public en permettant à l'État de confier la construction de grands ensembles immobiliers complexes à des promoteurs

immobiliers. Le quartier de La Défense à Paris en constitue une illustration probante. Cette technique a rencontré un succès croissant au fil des années dans de nombreuses opérations immobilières de petite comme de grande envergure, tant sur le plan national que régional (Océan Indien). À l'île de La Réunion, elle est notamment utile aux opérations photovoltaïques. Or, ce vif succès contraste avec la pauvreté de la recherche sur la question. Malgré des difficultés théoriques et pratiques notables, aucune étude de fond exhaustive n'a encore été menée sur le « volume immobilier » à proprement parler. Est-il un bien ? Même vide, est-il

appropriable et commercialisable, ce indépendamment du sol ? Peut-on le vendre, le louer, le posséder, le prescrire, le donner en garantie ? Ce sont autant de questions, parmi bien d'autres, qui méritent d'être abordées afin d'offrir à cette pratique la sécurité juridique qui lui fait encore si cruellement défaut.

“ La division de la propriété foncière en volumes immobiliers est une invention de la pratique notariale. ”



LES ATER ET LES CONTRACTUELS 2020/2021

- **Ralph APAVOU**, Doctorant en droit privé (ATER mi-temps)
- **Isabelle BOISMERY**, Doctorante en droit privé (ATER temps plein)
- **Bessou Donald KOUASSI**, Doctorant en droit public (ATER mi-temps)
- **Robby POTHIN**, Doctorant en droit public (ATER mi-temps)
- **Josselin RIO**, Doctorant en droit public (ATER temps plein)
- **Agnès VIDOT**, Doctorante en droit public (ATER mi-temps)
- **Valentin BAUDOUIN**, Docteur en droit privé (Contractuel temps plein)
- **Émilie JONZO**, Docteure en droit privé (Contractuelle temps plein)



LES POSTDOCTORATS

- Fin du postdoctorat de science politique – programme « Politiques Publiques à La Réunion » - **Mme Laura GIRAUD** – encadrement Damien DESCHAMPS et Olivier PROVINI
- Début du postdoctorat « Risque requin » - **M. Guillaume FUTHAZAR** – encadrement Olivier DUPÉRE (en partenariat avec le Centre sécurité requin)
- Prochainement postdoctorat « Accès aux droits et maintien dans les lieux des seniors » Action Logement / SHLMR – encadrement Pascal PUIG (sept 2021)

MANIFESTATIONS DÉDIÉES AUX JEUNES CHERCHEURS

6
NOV
2020

SÉMINAIRE DOCTORANTS CRJ : MATINÉE DE DISCUSSION SUR LA RÉDACTION DE LA THÈSE

INTERVENANTS : FANEVA RAKOTONDRAHASO, MCF EN DROIT PUBLIC ET MARIE LEVENEUR-AZÉMAR, PR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé et Vanille RULLIER, doctorante en droit public, Université de La Réunion



À partir de discussions croisées avec les doctorants du centre, Marie LEVENEUR-AZÉMAR et Faneva RAKOTONDRAHASO se sont livrés à un récit d'expérience sur le processus de rédaction de la thèse.

Lors de ce séminaire ont été abordés des problématiques qui relèvent tant de la forme (bibliographie, note de bas de page, volume de la thèse) que du fond de la rédaction (les blocages occasionnés par le travail de rédaction, l'ordre de rédaction des différentes parties de la thèse).

25
NOV
2020

SÉMINAIRE DOCTORANTS CRJ

VISIOCONFÉRENCE D'ÉRIC MILLARD, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé, Université de La Réunion

Sur demande des doctorants du centre, Éric MILLARD est intervenu pour apporter des éclairages théoriques sur les termes « catégories, notions, concepts, définitions juridiques » qui suscitent de nombreuses interrogations dans les thèses juridiques. À cette occasion, Éric MILLARD s'est attaché à démontrer l'importance de prendre conscience des différents niveaux de discours (le droit et la science du droit) pour opérer une distinction entre ces termes avant de proposer quelques critères de définition.

2^{ÈME}
SEMESTRE

SÉMINAIRE DES DOCTORANTS CRJ : OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé et Vanille RULLIER, Doctorante en droit public, Université de La Réunion

Le séminaire dédié aux ouvrages de référence est organisé pour permettre aux doctorants et aux enseignants-chercheurs d'échanger à propos d'œuvres qui font autorité tant dans la doctrine qu'en droit positif, mais aussi à propos d'œuvres dont l'approche méthodologique est utile à la recherche en droit.

Deux ouvrages ont été présentés à l'occasion de la dernière édition du séminaire :

- « Le démantèlement de l'État démocratique », de Ezra SOULEIMAN, par Guillaume DARRIOUMERLE
- « Philosophie du droit », de Alexandre VIALA, par Romuald SEVAGAMY

**16 ET 17
DÉC
2020**

JOURNÉES DOCTORALES SUR LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN DROIT

INTERVENANTS : AMINA ALI SAID, JUSTINE MACARUELLA, VANILLE RULLIER, ROBERTO THIANCOURT, AGNÈS VIDOT, DOCTORANTS À L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT, MCF EN DROIT PRIVÉ, OLIVIER DUPÉRE, MCF EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET FRÉDÉRIC ROUVIÈRE, PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé et Agnès VIDOT, doctorante en droit public, Université de La Réunion



En France, il est un lieu commun que de dénoncer la faiblesse des réflexions méthodologiques dans le champ juridique : parce que les chercheurs accordent la priorité à la production de connaissances sur le droit, ils s'interrogent trop rarement sur les modalités d'élaboration du savoir juridique. Cet impensé de la recherche en droit est à l'origine de longues périodes d'errance des jeunes chercheurs lorsqu'ils tentent d'appréhender leurs objets d'étude. Comment conduire sa pensée pour parvenir à un résultat de recherche ? À quelles exigences doit-on répondre lorsqu'on produit du savoir sur le droit ? Ces questions fondamentales ne trouvent pas de réponses claires dans la littérature juridique alors qu'elles sont au fondement de la qualité des discours portant sur le droit et intéressent à ce titre tous les chercheurs qui produisent de tels discours. Au moyen de regards croisés entre différentes générations de chercheurs sur le terrain d'un laboratoire de recherche juridique, l'étude propose d'observer les problèmes de méthode rencontrés dans le processus d'élaboration de la thèse. Interroger la « recherche en train de se faire » invite à mûrir des réflexions fécondes sur les cadres du savoir juridique (première journée) et sur les modèles du savoir juridique (seconde journée).

**30 JUIN
ET 1^{ER}
JUILLET
2021**

JOURNÉE DES DOCTORANTS

INTERVENANTS : ÉRIC MILLARD, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE ET DE VÉRONIQUE CHAMPEIL-DESPLATS, PROFESSEURE DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Dir. Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé, Université de La

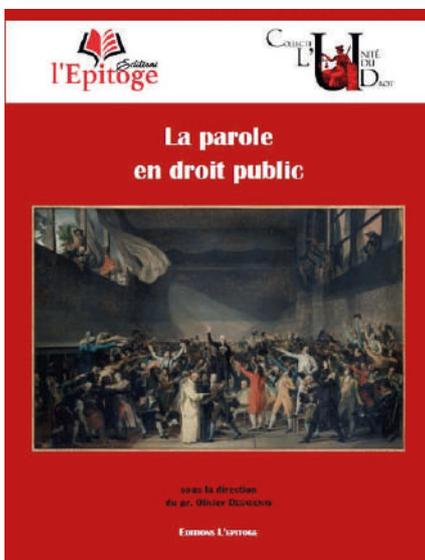
L'objectif de ces journées est riche :

- Présentation du projet doctoral sur la méthodologie de la recherche juridique.
- Conseils pour la présentation d'un dossier au CNU
- Questions/réponses sur des blocages théoriques de la thèse en droit

À VENIR – OCT/NOV 2021 – JOURNÉE DE RENTRÉE DES DOCTORANTS.

Dir. Cathy POMART, Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Olivier DUPÉRE.

LES OUVRAGES, LES ACTES DE COLLOQUES ET LES RENDUS DE TRAVAUX DE RECHERCHE



**FRANSIZ ANAYASA
HUKUKU.
TARİHÇE VE
KURUMLAR (DROIT
CONSTITUTIONNEL
FRANÇAIS. HISTOIRE
ET INSTITUTIONS)
LEGAL HUKUK
VOL. 1, 459 P.
JUILLET 2020
Dir : TINC M.**



**LA MÉTHO
DE LA REC
JURIDIQU
PAR SES AC
CAHIER
MÉTHOD
JURID
RRJ, 202
1286-
Dir : AUE
MAROM**

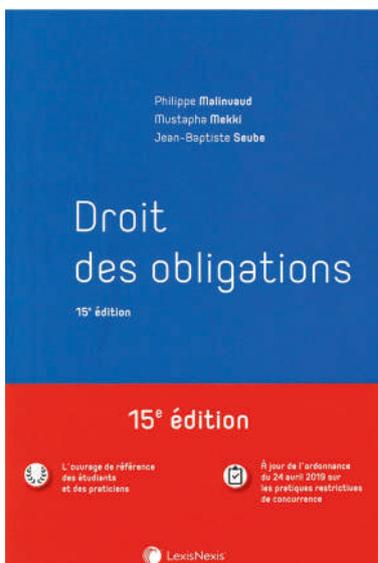
**LA PAROLE EN DROIT
PUBLIC
OUVRAGE COLL.,
EPITOGE, L'UNITÉ DU
DROIT
N°10, JUILLET 2020.
Dir : DESAULNAY O.**



**LES POLITIQUES
PUBLIQUES SONT-
ELLES SOLUBLES DANS
LE CLIENTÉLISME ?
LA QUESTION DES
RAPPORTS ENTRE
CLIENTÉLISME ET
POLITIQUES PUBLIQUES
À L'AUNE DE L'EXEMPLE
RÉUNIONNAIS
LES CAHIERS
D'OUTRE-MER,
2020/1, (N° 282), P.
237-261.**

**Dir : DESCHAMPS D.,
FRETIGNY R., GIRAUD
L., PROVINI O.**

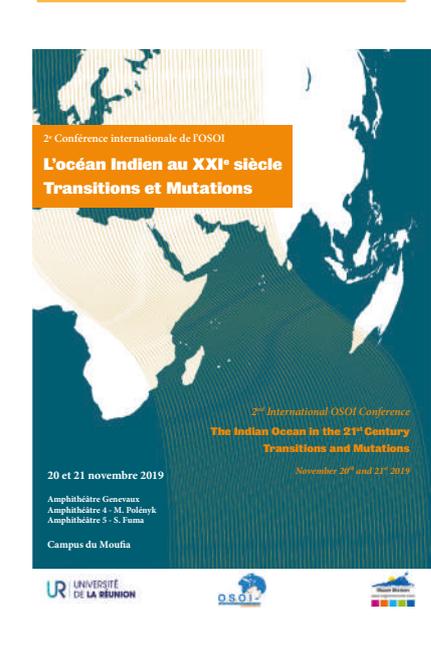
DOLOGIE
CHERCHE
E PENSÉE
CTEURS »,
RS DE
OLOGIE
IQUE
0-3, PP.
1671.
BRY DE
ONT C.



**L'Océan Indien
au XXI^{ème} siècle.
Transitions et
Mutations**
ACTES DE LA 2^{ème}
CONFÉRENCE
INTERNATIONALE DE
L'OBSERVATOIRE DES
SOCIÉTÉS DE L'Océan
INDIEN (OSOI) TENUE
À L'UNIVERSITÉ DE LA
RÉUNION LES 20 ET
21 NOVEMBRE 2019,
À PARAÎTRE DANS
UN NUMÉRO SPÉCIAL
DES CARNETS DE
RECHERCHES DE L'Océan
INDIEN, 2021, N° 7.
Dir : BOUCHET S.,
COMBEAU Y., LAMY-GINER
M.-A., PONGÉRARD-PAYET
H., TAMPOE-HAUTIN V. et
LETELLIER B



**DROIT DES
OBLIGATIONS
LEXISNEXIS, 16^{ÈME}
ÉD., SEPT. 2021.**
Dir : SEUBE J.-B. et
MEKKI M.,



**JUSTICE CLIMATIQUE :
PERSPECTIVES DES ÎLES
DE L'Océan INDIEN,
OUVRAGE COLL., ACTES
DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR
LA JUSTICE CLIMATIQUE
TENUE À L'UNIVERSITÉ
DE MAURICE EN
COLLABORATION AVEC
L'UNIVERSITÉ DE LA
RÉUNION EN OCTOBRE
2019
À PARAÎTRE À LA RJOI,
NUMÉRO SPÉCIAL, 2021**

LES MANIFESTATIONS

S2 2020 & S1 2021

S1 2020 ET S2 2021 : CYCLE DE CONFÉRENCES « DROIT ET ÉPISTÉMOLOGIE »
DIR. CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT, MCF EN DROIT PRIVÉ ET VANILLE RULLIER, DOCTORANTE EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

14 octobre 2020 - « Les programmes doctrinaux en droit constitutionnel » par Renaud BAUMERT, Pr. de droit public, Université Cergy Pontoise,
30 novembre 2020 - « Remarques sur le droit administratif et son histoire » par Anissa HACHEMI, Pr. de droit public, Université de La Réunion,
15 décembre 2020 - « Le statut épistémologique des concepts juridiques : le conceptualisme est-il un homme de paille ? » par Frédéric ROUVIÈRE, Pr. de droit privé, Université d'Aix-Marseille
5 mai 2021 - « Implication du chercheur et responsabilité épistémique » par Albane GESLIN, Pr. de droit public, IEP d'Aix-en-Provence

Les questions épistémologiques et méthodologiques n'ont jamais été aussi prégnantes dans les facultés de droit qui vivent un véritable moment de doute et de réflexivité eu égard à l'enseignement et à la recherche juridiques. Le cycle de conférences « Droit et épistémologie » s'inscrit dans ce « moment disciplinaire » vécu par le champ juridique. Réfléchir à nos façons de penser le droit et de participer à son élaboration sont deux enjeux au cœur des réflexions ayant animé les différentes interventions au cours de l'année universitaire 2020-2021.

The image displays six promotional cards for the 'Droit et Épistémologie' conference cycle, arranged in two rows of three. Each card consists of a calendar icon on the left and a poster on the right. The posters provide details for each conference, including the speaker's name, title, date, time, and location. The speakers are Renaud Baumert (14 Oct 2020), Anissa Hachemi (30 Nov 2020), Frédéric Rouvière (15 Dec 2020), and Albane Geslin (5 Mai 2021). The posters also mention the organizers, Clotilde Aubry de Maromont and Vanille Rullier, and the University of La Réunion.

Date	Speaker	Topic	Time	Location
14 OCT 2020	Renaud BAUMERT	Les programmes doctrinaux en droit constitutionnel	16h	Amphithéâtre 150, Faculté de lettres
30 NOV 2020	ANISSA HACHEMI	Remarques sur le droit administratif et son histoire	16h	Salle des conseils, Faculté de droit
15 DEC 2020	Frédéric ROUVIÈRE	Le statut épistémologique des concepts juridiques : le conceptualisme est-il un homme de paille ?	14h30	Salle des conseils, Faculté de droit
5 MAI 2021	Albane GESLIN	Implication du chercheur et responsabilité épistémique	17h (15h heure métropole)	sur Zoom

CONFÉRENCES D'HERVÉ LÉCUYER, PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE PARIS II DIR. JEAN-BAPTISTE SEUBE, PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

17 septembre 2020 - *Specialia generalibus derogant*

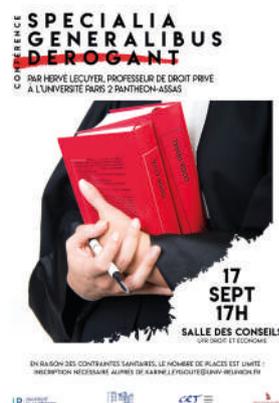
22 septembre 2020 - La réforme de la responsabilité civile, pour le Master 2 droit des affaires (en association avec le Master 2 droit du patrimoine et le CRJ)

Les 17 et 22 septembre 2020, Hervé LÉCUYER, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas, a prononcé deux conférences à l'invitation du Master 2 droit des affaires.

La première était ouverte aux doctorants du CRJ et portait sur l'adage *specialia generalibus derogant*. En dépit des apparences, l'adage est loin d'être poussiéreux : il s'illustre en de très nombreuses hypothèses qui montrent que l'on a souvent du mal à distinguer ce qui est général et ce qui est spécial. Face à ce chaos, le conférencier a surpris son auditoire en proposant de privilégier la norme la plus récente qui écarterait toujours la plus ancienne.

Un vif et intense débat s'en est suivi.

La seconde portait sur la réforme du droit de la responsabilité et était ouverte aux étudiants de Licence 3 et de Master de la Faculté. Devant un public soutenu, le Professeur LÉCUYER a évoqué la dernière proposition de la loi présentée devant le Sénat. Il a brossé un panorama complet de la réforme attendue et s'est arrêté sur certaines questions débattues, notamment sur celle de la responsabilité délictuelle du contractant à l'égard d'un tiers. Un débat tranché a opposé sur cette question le conférencier au Pr. Marie LEVENEUR, pour le plus grand plaisir du public et des étudiants présents.



LA NUIT DU DROIT 2020 EN PARTENARIAT AVEC L'UFR DE DROIT ET D'ÉCONOMIE ET LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION



Organisation d'un concours de plaidoiries à destination des étudiants de la Faculté.

Les lauréats :

- 1ère année Licence : **M. Quentin QUESSARY**
- 2ème année Licence : **Mme Saya Angélique RAZAFINDRATSIMANDRESY**
- 3ème année Licence : **Mme Océane FABRY**
- 1ère année Master : **M. Florian ASSAM**
- 2ème année Master : **M. Thomas SORRES**

ATELIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES « SANTÉ/SOIN – JUSTICE » (SUD DE LA RÉUNION) EN PARTENARIAT AVEC SAOMÉ ET LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA RÉUNION DIR. CATHY POMART, MCF HDR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



L'objectif de la manifestation était de renforcer la collaboration des acteurs de la Justice et de la Santé autour de l'utilisateur en offrant des regards croisés autour des besoins et des attentes. Cet état des lieux se présente comme une première étape des concertations et des travaux collaboratifs qui seront menés sur le territoire.



Le Réseau Régional d'Addictologie communique



SÉMINAIRE DE RECHERCHE DU PROGRAMME PPR « LES POLITIQUES PUBLIQUES À LA RÉUNION. GOUVERNER L'ULTRA-PÉRIPHÉRIE »

DIR. DAMIEN DESCHAMPS, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION, LAURA GIRAUD, DOCTEURE EN SCIENCE POLITIQUE, CHERCHEURE ASSOCIÉE AU CRJ, OLIVIER PROVINI, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Participation de Jean-Louis BRIQUET (directeur de recherche au CNRS – laboratoire CESS Paris-1 Sorbonne) : « L'articulation du clientélisme politique à l'analyse des politiques publiques ».



COLLOQUE « DROIT ET VOLCANISME »

DIR. OLIVIER DUPÉRÉ, MCF EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET SABRINA DUPOUY, MCF EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

La quatrième organisation de la manifestation aura été la bonne ! Après le report de 2020, deux réorganisations début 2021 pour s'adapter aux évolutions des restrictions sanitaires, une dernière péripétie a contraint à passer en tout-distanciel cinq jours seulement avant les dates prévues.

En partenariat avec le centre de recherche juridique de l'Université Clermont Auvergne, le colloque visait à appréhender la place du droit dans la gestion des risques volcaniques, sur la base d'une confrontation des approches juridiques et volcanologiques.

La question a été tout d'abord envisagée d'un point de vue global et donc structurel. Les caractères de ces risques, leur ampleur en particulier, mettent sous tension les ordres juridiques dans le cadre desquels ils sont appréhendés. La manière de les évaluer interroge les modes d'exercice du pouvoir en vue de leur gestion ; il faut notamment cerner, d'un point de vue juridique, les dimensions et difficultés de l'expertise volcanologique.

La question a ensuite été abordée d'un point de vue particulier. La vie même du droit se trouve affectée par les risques volcaniques, dans l'ensemble de ses secteurs : comment et jusqu'à quel point ? Par ailleurs, chaque volcan présente des caractéristiques propres ; des sociétés différentes se trouvent exposées à ses aléas ; d'où des risques spécifiques. Le droit prend-il en compte ces spécificités et, si oui, comment ? L'océan Indien

a été ici au cœur des débats, avec le Piton de la Fournaise à La Réunion, et le nouveau volcan de Mayotte.

Les débats juridico-volcanologiques ont été fournis (environ huit heures cumulées sur les deux journées, en plus des communications présentées par les intervenants), témoignant du réel intérêt de chaque partie prenante pour les travaux et approches de l'autre, et augurant ainsi de travaux plus approfondis à l'avenir.

Dans l'attente de la publication des actes du colloque, actuellement en cours d'organisation, l'ensemble du colloque peut être visionné sur la chaîne YouTube de l'Université de La Réunion : <https://www.youtube.com/channel/UCjQC3gbpnEzgDdQ5ndSPA5g/videos> (en cherchant: Colloque « Droit et Volcanisme », Parties 1, 2, 3, 4).



ATELIER DU DROIT DE L'OcéAN INDIEN « RÉFLEXIONS AUTOUR DU DROIT COMPARÉ : MÉTHODES ET APPLICATION »

DIR. CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT, MCF EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
(CRJ PARTENAIRE DE LA LEXOI)



Participation de Jonas KNETSCH, Pr de droit privé, Université de Saint-Étienne, de Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Pr de droit privé, Université de La Réunion et de Rémi BARRUÉ-BELOU, MCF en droit public, Université de La Réunion

Malgré la multiplication des études consacrées aux réflexions méthodologiques sur le droit comparé ces dernières années, force est de constater que ce champ d'étude demeure, en France, sous-exploité. Cet atelier était destiné à aborder les points de méthodes qui peuvent poser question au chercheur en droit comparé, à interroger la place de la doctrine juridique étrangère dans les études comparatives et à apporter, enfin, des éclairages comparatifs sur la réforme du droit des contrats pour mettre en application ces questionnements.



DÉMARRAGE DU PROJET RECHERCHE COMMANDE PUBLIQUE ET PÉRENNISATION DE L'EMPLOI (EN PARTENARIAT AVEC GET 974)

DIR. OLIVIER DESAULNAY, PR EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET CATHY POMART, MCF HDR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Le point de départ de l'étude est le constat – qui peut être fait à l'échelle nationale – des difficultés à accompagner, tant sur le plan juridique que pratique, la pérennisation des emplois et contrats de travail lorsque l'employeur, attributaire d'un marché public ou d'une concession, voit sa relation contractuelle avec l'acheteur public ne pas être renouvelée soit parce qu'il n'a pas été sélectionné au terme de la nouvelle procédure de mise en concurrence, soit parce que l'activité est reprise en régie. Dans cette hypothèse, le droit offre diverses solutions qui vont de la transmission des contrats de travail au nouvel attributaire au plan de sauvegarde de l'emploi sous certaines conditions. Elles ne sont pas toujours envisagées par les partenaires économiques (acheteurs publics et opérateurs économiques) ou envisageables en raison de l'étroitesse de leur champ d'application. Ce phénomène a pour conséquence une absence de stabilité et de perspectives pour des bénéficiaires d'emplois aidés sur financement public qui, dans bien des cas, sont pourtant montés en compétences au sein de l'entreprise *via* de la formation professionnelle subventionnée. Il apparaît pourtant nécessaire de pouvoir garantir une continuité du service pour

les usagers et une performance de ce service, lesquelles pourraient justifier la sauvegarde des emplois créés. Le marché économique réunionnais n'échappe pas à ces difficultés qui s'avèrent plus périlleuses encore dès lors que le développement de l'emploi précaire est particulièrement important sur ce territoire. L'enjeu est de sortir d'une logique de contrats (et donc d'emplois) précaires et d'accompagner la pérennisation d'emplois – initialement contrats aidés – lorsque les bénéficiaires ont su notamment monter en compétences ; d'éviter les licenciements pour embaucher d'autres personnes non formées ou réembaucher les mêmes personnes.

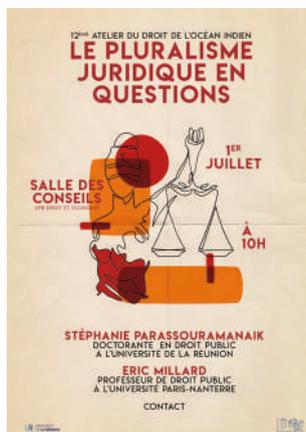
Les pistes à instruire pourraient être notamment l'intégration d'une clause de reprise dans les marchés publics – article L. 1224-1 du Code du travail ; l'instauration de prévisions dans les conventions collectives ou encore la reconnaissance d'une unité économique autonome. D'autres solutions juridiques pourront être envisagées. L'étude devra également mettre en lumière les pratiques des collectivités publiques réunionnaises au travers du prisme d'une stratégie du bon achat en matière de commande publique. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune étude, ni aucune évaluation globale des pratiques sur le territoire. De sorte qu'aucun indicateur fiable n'a été développé afin de mesurer la prise de conscience par les acteurs publics de cette difficulté ainsi que le coût financier et humain qu'elle engendre.



CO-ORGANISATION D'UN COLLOQUE LES POLITIQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE (DISTANCIEL BORDEAUX)

PROGRAMME FINANCÉ PAR SCIENCES PO BORDEAUX, OLIVIER PROVINI, MCF DE SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

**ATELIER DU DROIT DE L'OcéAN INDIEN « LE PLURALISME JURIDIQUE EN QUESTIONS » AVEC LA PARTICIPATION DE STÉPHANIE PARASSOURAMANAÏK, DOCTORANTE DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET D'ÉRIC MILLARD, PR. DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE
DIR. CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT, MCF EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION (CRJ PARTENAIRE DE LA LEXOI)**



**ORGANISATION D'UN PANEL : « PUBLIC POLICY AND POLITICAL CLIENTELISM : THE CHALLENGES OF A SCIENTIFIC DIVISION » À LA 5ÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES (ICPP5) À BARCELONE (EN DISTANCIEL)
DIR. DAMIEN DESCHAMPS, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION, LAURA GIRAUD, DOCTEURE EN SCIENCE POLITIQUE, CHERCHEURE ASSOCIÉE AU CRJ, OLIVIER PROVINI, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**



Ce panel a pour vocation, dans le prolongement du programme PPR (les politiques publiques à La Réunion : gouverner l'ultra-périphérie), et dans une perspective d'approfondissement théorique, d'interroger la césure qui structure la production en science politique, entre d'un côté les travaux qui portent sur les politiques publiques et de l'autre, ceux qui prennent pour objet le clientélisme politique. Cette césure est d'abord la conséquence d'une trajectoire historique singulière : la question du clientélisme en effet a été traitée de manière privilégiée par l'anthropologie politique ou par l'histoire, tandis que les politiques publiques se constituent progressivement comme un champ autonome d'études, principalement à la faveur du déploiement de l'État social. Mais elle est aussi le résultat d'une tendance à réifier l'opposition entre deux modèles de domination politique.

D'abord, un modèle de domination légal-rationnel qui s'accomplirait pleinement dans l'État, lequel trouverait dans les politiques publiques l'instrument privilégié de son déploiement. Ensuite, un modèle de domination fondé sur les rapports d'échanges inégalitaires et personnels, alimentés par la captation et la privatisation des ressources publiques, caractéristique des États néo-patrimoniaux. Pourtant, T. J. Lowi, dans des travaux pionniers sur les politiques publiques parus en 1963 et 1972, mettait en évidence comment les politiques publiques distributives (d'allocations ou d'autres ressources) étaient susceptibles de faire l'objet d'une captation clientélaire. De manière plus générale, nombreuses sont les enquêtes de terrain portant sur le clientélisme politique et qui abordent le cadre de politiques publiques, mais sans chercher à penser ensemble clientélisme et processus d'action publique. L'objectif de ce panel est donc de poursuivre la réflexion engagée à l'occasion du PPR en la confrontant à d'autres travaux empiriques, et d'autres terrains que les Outre-mer français afin de tester la validité des hypothèses qu'il a permis d'énoncer, de les préciser et, autant que possible, les systématiser.

LES PERSPECTIVES DU 2ÈME SEMESTRE 2021

ATELIER DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES « SANTÉ/SOIN - JUSTICE »
(NORD DE LA RÉUNION), EN PARTENARIAT AVEC SAOMÉ ET LE TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
DIR. CATHY POMART, MCF HDR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Déclinaison dans le Nord de l'île de l'atelier
qui s'était tenu en novembre 2020 dans le Sud.



Rencontre
interprofessionnelle



Le Réseau Régional d'Addictologie communique



CONFÉRENCE « PAUVRETÉ ET OUTRE-MERS FRANÇAIS » PAR FLORENCE FABERON, PROFESSEURE DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE GUYANE

DIR. HÉLÈNE PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Cette manifestation s'inscrit dans un cycle de conférences « Droit de l'Outre-mer » initié lors de la journée d'étude du 19 février 2020 (« L'Outre-mer européen. Le Portugal, les Açores et l'espace euro-atlantique ». V. *l'Écho du CRJ*, Janv. à Juill. 2020, n° 6, p. 10), qui s'est traduite par un riche partenariat scientifique avec les Universités de Coimbra et des Açores. Animée par une spécialiste du droit de l'Outre-mer, la conférence « Pauvreté et outre-mers français », qui se tiendra le 28 septembre 2021, permet de renouveler l'expérience réussie et de formaliser à l'avenir le cycle de conférences au sein du CRJ.

La pauvreté dans les outre-mers français nous confronte à des réalités vivantes et plurielles, parfois spécifiques, qu'il convient d'étudier au regard de la cohésion sociale, des droits de la personne humaine et de l'effectivité même des politiques de lutte. Les situations de pauvreté vécues dans les outre-mers fragilisent de manière accusée la cohésion sociale. Plus que jamais, il faut penser des politiques de lutte contre la pauvreté reposant sur des droits conçus de manière globale et indivisible. Des équilibres nouveaux, qui ne peuvent être fondés que sur les droits de la personne humaine, sont à trouver, sans se limiter à un droit des pauvres.

La Pr Florence FABERON est membre du laboratoire MINEA de l'Université de Guyane où elle est responsable de l'axe « Démocratie et populations ». Ses champs d'enseignement et de recherche portent sur le droit public et plus spécifiquement les droits administratif, constitutionnel, fondamentaux, de l'aide et de l'action sociales ainsi que le droit de l'Outre-mer. Elle a travaillé sur les questions de vulnérabilité, de responsabilité ou de pluralisme juridique. Elle codirige le programme « Handicap et citoyenneté » co-porté par l'Université Clermont Auvergne et l'Université de Saint-Boniface (Manitoba, Canada). Elle est l'auteur de nombreux ouvrages et articles dont sa thèse *Extrême pauvreté et droits de l'homme : analyse de l'obligation juridique et des moyens des pouvoirs publics français dans la lutte contre l'extrême pauvreté*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, Diffusion LGDJ, 2001, 431 p.

ÉCOLE D'ÉTÉ AUX SEYCHELLES : CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÈGLEMENT DURABLE DES LITIGES, UNIVERSITÉS DES SEYCHELLES, DE MAURICE, DE LA RÉUNION, DE PARIS-NANTERRE ET DE BIRKENFELD



Les petits États insulaires en développement (PIED) sont des îles avec des particularités communes par rapport à leurs infrastructures, leur fragilité aux catastrophes naturelles et leur environnement précaire. Dans la région de l'océan Indien, plusieurs PIED sont concernés : Les Comores, Les Seychelles et Ile Maurice. Une caractéristique unique des PEID est qu'ils sont entourés par la mer et les conséquences du changement climatique comme l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des plages, l'état des récifs de corail et les catastrophes naturelles comme les cyclones les affectent directement. L'école d'été, qui se tiendra dans un des pays le plus touché par le changement climatique, réunira des représentants des Universités de l'espace COI, des organisations régionales

telles que la COI qui a fait de la résilience climatique une de ses 4 priorités pour 2021-22 et des représentants régionaux des agences de développement de France et d'Allemagne (GIZ, Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit ; AFD, agence française de développement). Il s'agira d'étudier et de comparer les dispositifs mis en place dans ces différents pays pour prévenir et traiter des conséquences du changement climatique sur place ainsi que nourrir les réflexions sur la création d'une juridiction spécialisée, étatique ou arbitrale, en matière environnementale. Au-delà, l'objectif est de développer un réseau pluridisciplinaire de chercheurs de la zone qui intègre les juristes spécialisés dans les questions d'environnement marin, développement durable et justice climatique.

Participation de Jacques COLOM, Hélène PONGÉRARD-PAYET et Mita MANOUEL, MCF HDR en droit public ; Anne-Françoise ZATTARA, Pr en droit privé ; Quentin GOASDUFF, doctorant en droit public, Université de La Réunion.

JOURNÉE DE PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE *CORPS HUMAIN, TECHNOLOGIES ET DROIT* AVEC LA PARTICIPATION DE FRANÇOIS VIALLA, PR DE DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.

DIR. CÉLINE KUHN ET CATHY POMART, MCF HDR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



Présentation de l'ouvrage collectif à paraître en sept. 2021.



COLLOQUE DE RESTITUTION DU PROJET « COMMANDE PUBLIQUE ET PÉRENNISATION DE L'EMPLOI »

DIR. OLIVIER DESAULNAY, PR EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET CATHY POMART, MCF HDR EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION



COLLOQUE « LES OUTRE-MER À L'ÉPREUVE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE »

DIR. DAMIEN DESCHAMPS, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION, LAURA GIRAUD, DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE, CHERCHEURE ASSOCIÉE AU CRJ, OLIVIER PROVINI, MCF EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Colloque de clôture du programme de recherche « Les Politiques publiques à La Réunion. Gouverner l'ultra-périphérie ».

LES LAURÉATS

DES CONCOURS DE MÉMOIRES 2020

LE CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE EST PARTENAIRE DE CE CONCOURS ANNUEL ORGANISÉ PAR LA LEXOI AVEC LE SOUTIEN DE LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ET LA FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE.

CONCOURS DE MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

1ER PRIX *EXAEQUO* :

- **SABRINA VOANGINIRINA**, *La généralisation de la subrogation légale (l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016)* - mémoire dirigé par Clotilde AUBRY DE MAROMONT (Master 2 Droit des affaires)
- **RADJI LORRAINE**, *La conciliation entre le droit de propriété et le droit au logement* - mémoire dirigé par Pascal PUIG (Master 2 Droit des affaires).





FACULTÉ DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE

Licence Administration Publique

Économie - Gestion
Marie-Julie TARISTAS
Moujta

yan SHANTILAL

MAJOR DE PROMO 2020

FACULTÉ DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE

L3 Économique - Gestion

Sandhya APAYA
Administration Économique et Sociale

Sandra HOARAU

MAJOR DE PROMO 2020

FACULTÉ DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE

droit - Tampon

Maachi

MAJORS DE PROMO 2020

MAJOR DE PROMO 2020

CONCOURS DE MÉMOIRE DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE LA ZONE Océan Indien

MADAGASCAR :

Université catholique de Madagascar

- **MIRANTSOA JESSICA RANDRIAMBOLONA :**
« Le droit successoral de l'enfant adultérin »

Université de Antananarivo – Faculté de droit et des sciences politiques

- **ANDRIANJAKA ZOARINALISOA RAFIDISAONA :**
« L'effectivité de l'encadrement juridique de la médecine traditionnelle à Madagascar »

MAURICE :

Université de Maurice – Faculty of Law & Management

Ex æquo :

- **LAKSHANA SHARVANI MUNDIL :**
« Deconstructing power dynamics in Public Sector Governance: a Foucauldian perspective »
- **RODDY APPADOO :**
« To what extent are police officers conversant with the judges rules ? »

MOZAMBIQUE :

Université Eduardo Mondlane de Maputo

- **ARNELA MUIREQUE BAPTISTA MAIQUITA :**
« Da Responsabilidade Pré-Contratual no Direito Internacional Privado Moçambicano »

Les lauréats verront leurs travaux publiés à la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI).



PERSPECTIVE

Le concours de mémoires à vocation très prochainement à s'ouvrir au Diplôme Universitaire Droit civil mauricien (*fruit d'un partenariat entre la Faculté de droit et d'économie, le CRJ et la LexOI*).

Ce diplôme Universitaire de l'Université de La Réunion, délocalisé à l'île Maurice avec le soutien de l'IJLS (*Institute of Judicial and Legal Studies*), est dirigé par le Pr. Jean-Baptiste SEUBE.

La République de Maurice dispose d'un droit mixte (mi *Civil law*, mi *Common law*). La plupart des juristes mauriciens sont cependant formés dans des pays de *Common Law* et ignorent assez largement les dispositions et les méthodes de raisonnement de *Civil Law*.

Le DU, soutenu par l'Ambassade de France, a pour but d'offrir à des professionnels mauriciens intéressés les bases et les notions fondamentales du droit civil : droit des personnes et de la famille, obligation, responsabilité, contrats spéciaux, sûretés, lecture d'un arrêt de la Cour de cassation... Il se déroule sur deux ans et il suppose la production d'un mémoire en droit civil mauricien. Ouvert depuis sept ans, le DU accueille en ce moment sa quatrième promotion. Elle est composée d'avocats, de magistrats, de membres du parquet, de notaires.

Le DU jouit d'une excellente réputation à l'île Maurice et organise chaque année des manifestations scientifiques qui connaissent un grand succès.



LES

PARTENARIATS

PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE DES SOCIÉTÉS DE L'OCÉAN INDIEN (OSOI)

FOCUS SUR LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU CRJ AUX CARNETS DE RECHERCHES DE L'OCÉAN INDIEN (CROI), REVUE NUMÉRIQUE DE L'OSOI

COORDINATION HÉLÈNE PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Dans le cadre de son partenariat dynamique avec l'OSOI, le CRJ souhaite mettre à l'honneur les *Carnets de Recherches de l'Océan Indien* ainsi que la contribution de ses membres, permanents ou associés, aux activités éditoriales de la revue. De nature biannuelle et interdisciplinaire, cette revue en ligne (<https://carnets-oi.univ-reunion.fr/>) publie des travaux de recherches de diverses disciplines (*droit, économie, géographie, histoire, littérature, linguistique...*) qui traitent de l'océan Indien. Portée par le dynamisme de sa rédactrice en chef, Marie-Annick LAMY-GINER, MCF HDR en géographie, la revue - dont le 1^{er} numéro est paru le 30 avril 2018 - en est à son 6^{ème} numéro ; le 7^{ème} tel que vu *supra* (rubrique III de la Newsletter) devant paraître prochainement. Le CRJ est très impliqué dans les activités de la revue à plusieurs titres :

CRÉATION, COMITÉ ÉDITORIAL, COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Aux côtés d'autres unités de recherches (OIES, LCF, DIRE, CEMOI) réunies au sein de l'OSOI, le CRJ a participé à la création des *CROI* en mandatant à cette fin Hélène PONGÉRARD-PAYET qui fait partie depuis 2017 du Comité éditorial, de même qu'Olivier PROVINI, MCF en Science politique, qui l'a rejointe en octobre 2020 ; tandis que les Pr Jonas KNETSCH et Laurent SERMET sont membres du Comité scientifique. Hélène coordonne la partie juridique de chaque numéro (co-rédaction des appels à contribution, recherche d'évaluateurs, relecture, mise en forme...) avec une implication de plus en plus importante. Elle a ainsi codirigé avec Marie-Annick LAMY-GINER les numéros 5 (9 juillet 2020, « *Mayotte, entre contraintes et défis, à l'heure du bilan* », 136 p.) et 6 (17 décembre 2020, « *Varia : Les mises en relief de l'océan Indien* », 155 p.).

COMITÉ DE LECTURE AD HOC :

Les membres du CRJ ont été sollicités à maintes reprises, selon les thématiques abordées, pour réaliser un travail de *peer review* (évaluation, relecture, correction...).

Que toutes et tous soient sincèrement remerciés pour leur travail de qualité : les Pr Didier BLANC,

Jonas KNETSCH, Marie LEVENEUR-AZÉMAR et Élise RALSER ; les Dr Olivier DUPÉRE, Hélène PONGÉRARD-PAYET, Olivier PROVINI et Faneva RAKOTONDRAHASO.

CONTRIBUTIONS ET RECENSIONS D'OUVRAGES JURIDIQUES :

Les membres du CRJ publient aux *CROI*, tantôt une contribution, tantôt une recension d'ouvrage, toutes de grande qualité scientifique ; par exemple, au titre des numéros 5 (Céline KUHN, « Statut personnel et union de droit local à Mayotte. Quelle visibilité pour le droit local ? », pp. 117-126 ; Didier BLANC, « Recension d'ouvrage : *La départementalisation de Mayotte. Un premier bilan*

juridique et économique. Sous la direction de Julie Dupont-Lassalle, François Hermet et Élise Ralser, Préface d'Erica Bareigts, Paris, L'Harmattan, 2019, 199 p. », pp. 133-136) et 6 précités (Hélène PONGÉRARD-PAYET, « L'évolution du cadre juridique du Fonds social européen, facteur de cohésion sociale des régions ultrapériphériques françaises ? », pp. 83-110).

Le numéro 8 des *CROI*, un *Varia*, paraîtra en décembre 2021. Les contributions sont attendues d'ici la fin septembre/début octobre 2021. À vos stylos pour nous rejoindre !



PLUS D'INFOS

SITE INTERNET

<http://crj.univ-reunion.fr/>

CONTACTS

Directrice du CRJ :

Cathy POMART

cathy.pomart@univ-reunion.fr

Secrétariat du CRJ :

Karine LEYGOUTE

karine.leygoute@univ-reunion.fr

FACULTÉ

**Faculté de Droit et d'Économie
Université de La Réunion**

15 avenue René Cassin - CS 92003

97744 Saint Denis Cedex 9

Ile de La Réunion

Tel : 0262 93 84 84

Réalisation :

Communication - Faculté de droit et d'économie :

© Nathalia CARABIN

En collaboration avec l'équipe du Centre de recherche juridique de La Réunion

© Crédits photos : Nathalia CARABIN - Université de La Réunion, Fotolia, Freepik, Karine Leygoute, Droits réservés

